

Bruxelles cherche aussi le moyen d'ouvrir des salles de consommation de drogue

LA LIBRE - ANNICK HOVINE - 06 février 2018

Le gouvernement francophone bruxellois mise sur la réduction des risques. Une piste ?

La toxicomanie de rue ne sévit pas seulement à Liège. Il suffit de prendre le métro en soirée à la station Ribaucourt, à Molenbeek, pour être témoin de "scènes ouvertes" de consommation dans les escaliers. La confrontation est brutale.

Que faire ? En charge de la Santé pour les francophones de Bruxelles, la ministre Cécile Jodogne (Défi) veut d'abord miser sur la réduction des risques. En septembre dernier, le gouvernement francophone bruxellois assignait officiellement cette mission à deux services agréés (Dune et Modus Vivendi). Ces ASBL sont chargées de diffuser des campagnes et des supports d'information à propos des risques liés aux différents usages de drogues, à rencontrer les usagers dans leur milieu de vie, à mettre à disposition du matériel stérile d'injection (échange de seringues...).

"L'approche purement sécuritaire a montré ses limites. Il faut mettre la santé des usagers au centre des préoccupations", plaidait la ministre de la Santé. Qui appelait le fédéral à mettre en place des salles de consommation à moindre risque, *"ce qu'il refuse pour des raisons purement idéologiques"*. (lire ci-contre)

Contradiction éthique

Ce n'est pas la Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes, qui réclame ce dispositif depuis plus de vingt ans, qui la contredira. Sur le terrain, on parle de contradiction éthique : on peut donner du matériel stérile aux usagers (des seringues) mais on doit les laisser se débrouiller ensuite pour s'injecter ou inhaler dans des lieux inadaptés, sans hygiène et au vu et au su de tous.

Sur la réforme de la loi de 1921, c'est le blocage. Mais il y a d'autres perspectives qui s'ouvrent. La sixième réforme de l'Etat a donné des compétences en santé et en sécurité aux Régions et aux Communautés. Ecolo a déposé une proposition d'ordonnance visant à instaurer un secteur et un cadre pour la réduction des risques. L'ouverture de salles de consommation s'inscrirait exclusivement dans le cadre d'une politique globale de santé.

Le Conseil d'Etat a renvoyé le texte avec une longue liste de questions. Sans le remballer parce qu'il s'opposerait à la loi de 1921 sur les stupéfiants. Une piste ?

L'étude "Drugroom" relance un débat verrouillé

Avec la N-VA et le CD&V au gouvernement fédéral, il n'y a aucune chance d'amender la loi de 1921. Eclairage.

Ouvrira-t-on bientôt, en Belgique, des salles de consommation de drogues à moindre risque comme il en existe déjà à Paris, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Allemagne ? Si ce n'est pas encore pour demain, cela avance. Une étude sur la faisabilité technique d'un tel dispositif dans les cinq grandes villes belges (Bruxelles, Liège, Charleroi, Anvers et Gand) doit être rendue publique ce mardi. Commandée par le gouvernement fédéral, cette recherche universitaire (UCL et UGent), baptisée "Drugroom", explore les implications légales des salles de consommation et les conditions techniques de mise en œuvre.

Au niveau scientifique, plus personne ne conteste les avantages de ce dispositif qui met des locaux à disposition des toxicomanes qui ne peuvent ou ne veulent plus décrocher pour s'injecter ou inhaler leur produit dans les meilleures conditions sanitaires possibles, sans être inquiétés par la police.

Ces salles ont fait leurs preuves en matière de réduction des risques. C'est constaté en matière de santé : moins d'overdoses fatales; moins d'infections; moins de comportements qui menacent de transmettre le sida ou l'hépatite C.

Santé et sécurité

C'est aussi vrai aussi en termes de sécurité : la présence, au cœur des grandes villes, de "salles de shoot" (comme on les désigne parfois par un raccourci réducteur) fait diminuer les nuisances liées à l'usage de drogues dans les lieux (semi-) publics. Les "scènes ouvertes" dans les parkings, les stations de métro ou sous les porches, ça choque forcément les passants. Les seringues, le matériel de fumette et autres résidus abandonnés sur la voie publique constituent aussi un danger potentiel pour les passants. Enfin, là où elles existent, les salles de consommation n'ont pas fait grimper la criminalité (agressions, vols, racket...) aux alentours.

Dans les cinq grandes villes belges, une "drugroom" est envisageable, constate l'étude. A Liège, le bourgmestre Willy Demeyer (PS) veut faire le forcing. Le collège de la Ville suit. Il a reçu l'appui de toutes les formations présentes au conseil communal du 29 janvier pour ouvrir une salle de consommation à moindre risque. Le bourgmestre doit rencontrer le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, pour obtenir son soutien.

Parce qu'il reste un hic, de taille. L'ouverture de telles salles heurte de front l'article 3 de la (vieille) loi belge de 1921 sur les stupéfiants qui pénalise la facilitation de l'usage de drogues (comme procurer un local). A Liège, on envisage un projet-pilote médical (comme on l'a fait avec Tadam, le programme de distribution contrôlé d'héroïne médicale). Avec le risque de connaître le même sort : la fermeture au bout de l'expérience.

Pour pérenniser le dispositif, il faudrait amender la loi de 1921. Vu la configuration du gouvernement fédéral, il n'y a aucune chance sous l'actuelle législature. Pour la N-VA et le CD&V, c'est non : ce serait "*faciliter*" et "*libéraliser*" la drogue. La seule concession qu'ils ont lâchée, c'est le financement de l'étude "drugroom". Une manière d'encommissionner le problème. Sauf que le rapport qui paraît ce mardi relance le débat politiquement verrouillé.